PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION DEUX ROUES PERMIS A1 ET A2

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée d'une heure, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Les moyens utilisés

Cette évaluation est réalisée sur le champ de foire (piste moto) dans avec votre futur moniteur

IV - Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de notre école de conduite.



SARL AUTO ECOLE DES PEUPLIERS

Capital 7622.45€ Siret 34885018100010 26 Rue de la Croix Blanche 49300 Cholet

Tél. : 02 41 62 28 56

Email : <u>aepeupliers@orange.fr</u>
Site internet : <u>www.aepeupliers.fr</u>